**Zeitschrift:** Protar

**Herausgeber:** Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

**Band:** 10 (1944)

**Heft:** 3

**Artikel:** Première assemblée des officiers de la Protection antiaérienne et fondation de la Société suisse des officiers de P.A.

**Autor:** Eichenberger

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-363011

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 23.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Première assemblée des officiers de la Protection antiaérienne et fondation de la Société suisse des officiers de P. A.

La présence, le dimanche 5 mars, dans la salle du Conseil national à Berne, de plus de 300 officiers venus de toutes les parties du pays et celle des représentants des hautes autorités militaires est à elle seule la preuve manifeste que le comité d'initiative avait été bien inspiré en organisant cette réunion.

Il fut donné au président en charge pour cette journée, le cap. *Bœhringer* de Bâle, de saluer dans son allocution de bienvenue, la présence de M. le conseiller fédéral *Kobelt*, chef du D. M. F.; de M. *von Waldkirch*, chef du S. + P. A., accompagné de deux membres de la Commission fédérale de défense aérienne: le colonel-divisionnaire *Bandi* et le colonel-brigadier *von Wattenwyl*; des collaborateurs du S. + P. A.; du colonel du commandement de l'armée *Munch* et du major *Ræz*, représentant d'un commandant d'un arr. ter. La Société suisse des officiers manifesta sa sympathie par l'envoi de son secrétaire général, le plt. *Wuest*. Retenus par d'autres obligations, le colonel-brigadier *Burgunder*, secrétaire du D. M. F., le directeur militaire cantonal, M. *Guggisberg*, le président de la ville de Berne, M. *Bærtschi*, et le président de l'Association suisse pour la défense aérienne, M. *Wiesendanger*, s'étaient fait excuser.

Le cap. *Bœhringer* releva en quelques mots la portée et la signification de cette

*réunion*

dont il attend non seulement un heureux effet pour la défense aérienne elle-même mais dans ses attaches avec l'armée. L'idée de grouper en société les officiers de P. A. ne date pas d'aujourd'hui et ne s'inspire pas d'un banal désir d'agrégation, mais du dessein bien arrêté de travailler à parfaire l'instruction de ses membres. C'est pourquoi il convient de remercier les autorités d'avoir prolongé le temps qui lui est consacré, ce qui permet de la pousser plus à fond.

Ce témoignage d'intérêt doit nous inciter à développer toujours plus nos capacités. Pousser au plus haut point notre degré de préparation, tel doit être notre but.

Nous reproduisons ci-après, *in extenso*, le discours dont M. le conseiller fédéral *Kobelt* voulut bien honorer l'assemblée.

*Monsieur le président,*
*Messieurs les officiers,*

Pour un peu, la langue m'aurait fourché et c'est en disant, ainsi que j'y suis accoutumé, Messieurs les conseillers nationaux, que je me serais adressé à vous.

Puisque je ne suis pas sorti de mon rôle, j'ose espérer qu'en contre-partie le parlement de la protection antiaérienne m'épargnera interpellations, postulats, et motions, encore que M. votre président, pleinement conscient des prérogatives que lui confèrent ses fonctions, voulait m'amener à prononcer un magistral discours sur la portection antiaérienne.

Mais, comme le chef de votre service est beaucoup mieux placé que moi pour vous entretenir des plus récentes expériences faites en cette matière, je me bornerai à être auprès de vous l'interprète des sentiments du Gouvernement fédéral. Je ne voudrais toutefois pas vous cacher le profond contentement que j'éprouve à vous voir réunis ici en si grand nombre.

Si j'ai relativement peu l'occasion d'être interpellé dans cette salle sur des questions intéressant la protection antiaérienne, cela n'implique d'aucune manière une méconnaissance de l'importance qu'elle revêt et des mérites de ses troupes. C'est plutôt l'indice que le peuple et ses représentants n'ont pas lieu d'exercer des critiques à son endroit. Que ce soit au titre de dirigeants ou d'exécutants, nul n'ignore le travail considérable qui a été accompli jusqu'à présent dans le domaine de la protection antiaérienne et les services précieux qu'elle serait en état de rendre en cas de guerre.

La défense antiaérienne suisse a été organisé avant la guerre, à une époque où rien de pareil n'existait encore à l'étranger et où l'on ne pouvait pas faire état des leçons de l'expérience. C'est dire qu'aucun fondement n'existait pour la créer, qu'il fallut l'organiser de toute pièce et l'édifier progressivement.

Si, jetant un coup d'œil sur le chemin parcouru, nous pouvons constater aujourd'hui que nous possédons une troupe de protection antiaérienne bien instruite et bien équipée, nous le devons à la *prévoyance* et à la *ténacité* du chef du service et de ses collaborateurs directs.

Les prescriptions légales édictées avant la guerre et les ordonnances et instructions auxquelles elles donnèrent lieu ont été justifiées par les événements. Tenant compte des expériences de guerre, on a pu développer systématiquement l'organisation. Cette constatation est d'autant plus remarquable qu'avant le déchaînement des hostilités les opinions sur l'extension et les effets de la guerre aérienne et, partant, sur l'utilité des mesures de protection qu'elle entraîne, étaient fort divergentes.

D'un jugement clairvoyant de la situation et de l'élaboration des plans en pleine conscience du but à atteindre, jusqu'à leur réalisation, la route à suivre était longue, ardue et semée d'obstacles. Les difficultés à surmonter étaient grandes et nombreuses et il fallut, pour y parvenir, beaucoup de persévérence. Naguère, il fallait lutter contre l'incompréhension dont le public faisait preuve, quant à la nécessité des mesures prescrites, et encore la méconnaissance de leur utilité. Aujourd'hui, quand bien même journellement les nouvelles qui nous parviennent des pays belligérants ne nous montrent que trop les horreurs de la guerre aérienne, que chacun sait que, par des mesures de protection appropriées, la protection antiaérienne, si elle ne peut empêcher, peut du moins atténuer les dangers et les dommages des bombardements, on s'abandonne au fallacieux espoir que la guerre approche de sa fin, on

Drei Prominente verlassen das Parlament anlässlich der Gründungsversammlung. Von links nach rechts: Prof. Dr. Ed. von Waldkirch, Chef der Abteilung für passiven Luftschutz; Bundesrat Dr. Kobelt, Chef des Eidg. Militärdepartementes, und Oberstdivisionär Bandi.

Zensur-No. III 8942 Ae

se berce de l'illusion que tout danger de guerre est écarté pour notre pays, et tout cela pour s'épargner la *peine* et les *dépenses* de mettre à exécution les mesures de protection recommandées ou ordonnées. Les négligences d'aujourd'hui devront peut-être être payées demain de la vie de ceux qui les ont commises.

Il est donc nécessaire que les autorités responsables de la protection antiaérienne, qui sont en mesure de juger et de connaître la situation réelle, poursuivent avec opiniâtreté la réalisation de leur œuvre de protection.

Il importe de relever à ce propos que les cantons, les communes et chaque citoyen portent également une part de responsabilité. Il ne s'agit pas seulement de n'envisager que sa propre défense et celle de ses biens, mais de protéger aussi la vie des femmes et des enfants. Chacun doit pouvoir compter sur son voisin. L'indifférence est un danger pour tous. Toute la population d'une localité menacée par la guerre aérienne forme une communauté dont le sort est le même.

Les officiers de la protection antiaérienne ont une grande tâche à remplir et portent une lourde responsabilité. Il vous appartient, Messieurs, de renseigner et d'éclairer la population dans toutes les parties du pays. En cas de guerre, livrés à vous-mêmes, c'est à vous qu'il incombe de protéger les familles des soldats qui combattent au front. Je sais que vous avez pleinement conscience de cette haute obligation.

*En constituant la Société suisse des officiers de protection antiaérienne,* vous affirmez votre volonté de collaborer plus activement et plus étroitement, de développer votre activité et vos connaissances, non seulement en service mais encore en dehors. Les liens que crée la camaraderie ne peuvent que renforcer l'esprit de corps de la troupe de défense aérienne.

Je me réjouis des bonnes dispositions dont vous faites preuve en ce qui touche également la collaboration en dehors du service. Je serai prêt en tout temps à étudier les suggestions et les propositions dont vous voudrez me faire part et j'espère que notre collaboration sera aussi féconde que celle qui existe avec vos camarades de la Société suisse des officiers de l'armée.

La valeur de votre association ne doit pas se manifester que pendant la durée de la guerre, mais encore dans la période qui la *suivra.* Il est vraisemblable que l'on ne commettra plus chez nous l'erreur de croire, comme après la dernière guerre mondiale, que la petite Suisse pourrait, en donnant l'exemple du désarmement, assurer au monde une paix éternelle. Si nous voulons, après les hostilités, maintenir notre indépendance nationale, nous ne devons à aucun prix renoncer à la *neutralité armée.*

On ne peut plus concevoir la préparation militaire sans la protection antiaérienne. C'est pourquoi le Conseil fédéral a d'ores et déjà pris ses dispositions pour l'organisation définitive du Service de la protection

antiaérienne (voir p. 74). Dans le plan d'extension des villes, on tiendra compte aussi à l'avenir des nécessités qu'elle impose. De nombreux et importants problèmes devront être résolus par la collaboration entre autorités civiles et militaires.

Je ne voudrais pas terminer sans rendre hommage au dévouement et au travail de *vos troupes*, personnel féminin y compris. Partout où j'ai eu l'occasion de les voir à l'œuvre, que ce soit en Suisse romande, au Tessin ou en Suisse alémanique, partout j'ai pu constater les grands progrès réalisés dans leur tenue et leur travail. Il est tout particulièrement réjouissant de voir avec quel sérieux et avec quel zèle vos hommes accomplissent leur service. Les exigences imposées à chacun d'eux sont devenues toujours plus grandes et s'accroîtront encore du fait que la guerre aérienne devient de plus en plus violente et que ses répercussions sur notre pays ne diminueront pas. Par bonheur, en dépit du service prolongé qu'elles assument et de l'état de préparation auquel elles sont tenues, nul symptôme de lassitude ne se révèle parmi les troupes de la protection antiaérienne.

Il serait prématuré de remercier maintenant déjà vous et vos troupes et de songer à ériger un monument en l'honneur de la défense aérienne. Mon témoignage de reconnaissance doit être un encouragement à faire face s'il le faut à de plus grands efforts encore, à ceux que peut imposer la guerre. Elle exige des troupes de protection antiaérienne la même préparation physique et morale et la même force de résistance que celles demandées aux soldats sur le front.

Je souhaite que l'épreuve du feu soit épargnée à notre pays et vous adresse à vous et à vos hommes le salut du Conseil fédéral.

Le chef du S. + P. A., M. *von Waldkirch*, saisit cette occasion pour exposer en détail, aux officiers de la défense aérienne, les enseignements qu'il convient de tirer des *dernières expériences de guerre*.

Le modeste dîner au «Kursaal» qui suivit la séance, et pour lequel le Conseil communal de Berne avait aimablement offert le vin d'honneur (le cru renommé de son vignoble de *Schaffis* sur les bords du lac de Bienne), fut agrémenté de productions musicales de deux membres de l'organisation locale de P. A. de Muri. Les chants de M. *Schlæfli*, la basse bien connue, accompagné au piano par M. *Studer*, recueillirent de chaleureux applaudissements. Le président de la Société cantonale bernoise de protection antiaérienne, le cap. *Leimbacher*, adressa aux comités des paroles de circonstance.

Puis, on se remit au travail et, sous la présidence du cap. *Lüthi* de Berthoud,

*l'assemblée des délégués*

réunie dans la salle verte du «Kursaal», décide de constituer la Société suisse des officiers de P. A. A l'exception de trois, tous les arrondissements territoriaux étaient représentés par des délégués.

Sans discussion et à l'unanimité, le *projet de fondation* fut accepté.

Il est ainsi conçu:

« L'assemblée des officiers de la protection antiaérienne, groupant 57 délégués, mandataires et autres officiers des ar. ter. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9a, 9b, 11, Genève et Bâle et les membres du comité d'initiative, décide la fondation de la Société suisse des officiers de P. A.»

Les délégués approuvent ensuite en principe les statuts tels qu'ils sont rédigés dans le projet et acceptent la proposition de les mettre *provisoirement en vigueur pour une année*. Une commission, dont feront partie trois membres du comité d'initiative et deux que désignent l'assemblée, à savoir: le major *Grossenbacher* d'Olten et le cap. *Racine* de Lausanne, est chargée de leur élaboration définitive, d'entente avec le comité central.

En dépit des démarches et des sondages de trouver quelqu'un disposé à accepter la lourde charge de président central était chose ardue, les personnalités entrant en ligne de compte étant déjà surchargées de travail. Finalement, le major *J. Müller* de St-Gall se déclara prêt à assumer ces fonctions. En sa qualité de juriste, d'ancien officier supérieur de l'armée, d'officier de P. A. et en même temps président de l'Association cantonale de P. A., il est mieux que quiconque *the right man in the right place. Elu par acclamation*, le major *Müller* déclare accepter son élection et formule l'espoir, en présence de la grande responsabilité qui lui incombe, de pouvoir compter sur l'appui de son bataillon et sur celui de toutes les sections. St-Gall devenant de ce fait, section directrice (*Vorort*), il lui appartient de désigner les autres membres du comité central.

Sont nommés *vérificateurs des comptes* les cap. *Leuba* de Lausanne et *Haas* de Lucerne ainsi que le plt. *Graf* de Worb.

Les élections et nominations achevées, on passe à la discussion quant au choix de *l'organe officiel de la société*. Les initiateurs proposent le périodique *Protar* dont l'abonnement collectif serait ramené à 5 fr. par l'éditeur. Les Romands font valoir les difficultés que sa lecture présente pour les officiers de langue française. Ils tirent l'attention sur le périodique en langue française: *L'Alerte aérienne*.

Après un long échange de vues, empreint de franche camaraderie et au cours duquel maintes suggestions se font jour en faveur du développement de la partie française de *Protar*, une proposition transactionnelle est acceptée à l'unanimité: Le périodique *Protar* est choisi comme organe officiel mais la faculté est laissée aux sections de rendre son abonnement obligatoire. Il est déclaré à ce propos qu'en ce qui concerne les sections de la Suisse alémanique ce sera généralement le cas.

Il n'est pas encore possible d'établir un *budget*, les bases nécessaires faisant encore défaut. La *cotisation* annuelle en faveur de la caisse centrale est fixée à 1 fr. à laquelle viendra s'ajouter, le cas échéant, le montant de l'abonnement à la revue *Protar*, soit 5 fr.

Sous *divers*, le lt. *Eichenberger*, secrétaire de l'Association pour la protection antiaérienne de Berne, relève l'esprit de collaboration qui existe entre celle-ci et l'organisme local. Il souhaite qu'il en soit de même avec la nouvelle société que nous venons de fonder.

En adressant un appel aux régions qui n'ont pas encore fondé une société d'officiers de P. A. et en les invitant à le faire le plus rapidement possible, le cap. *Lüthi* déclare la séance levée.

Les officiers de la protection antiaérienne se rassemblent ensuite encore une fois dans la salle du Conseil national pour

*prendre acte solennellement de la fondation*

de la société votée par l'assemblée des délégués.

Le major *Müller*, accueilli par de vives acclamations, exprime la joie qu'il éprouve à voir se grouper étroitement les officiers de la protection antiaérienne. Cette journée marque une grande étape dans l'histoire de la protection antiaérienne de notre pays. Il exprime au comité d'initiative sa vive reconnaissance pour la façon dont il a préparé les travaux. Cette belle journée en est le couronnement. Il tient aussi à adresser à M. le conseiller fédéral *Kobelt* ses vifs remerciements d'avoir bien voulu prendre part à notre réunion et nous assurer de son intérêt et de sa bienveillance, ainsi qu'au chef du S. + P. A., M. *von Waldkirch*, pour son magistral exposé.

L'honneur que vous m'avez fait en m'élisant président central, je le reporte sur la ville de St-Gall. Je compte sur l'appui des membres du comité central, des sections et de chacun des membres. Ce ne sont pas les statuts qui sont déterminants, mais le sens et l'esprit qui s'en dégagent. Nous voulons que la troupe de la protection aérienne gagne toujours plus en estime et en considération, que chacun, dans la place qu'il occupe et dans la tâche qui lui est dévolue, développe ses qualités de soldat et cultive la saine camaraderie.

Je m'efforcerai de nouer entre notre nouvelle société et celle des officiers de l'armée, dont je fais aussi partie, des liens étroits. J'agirai de même avec l'Association suisse pour la protection aérienne, dont le rôle s'apparente au nôtre, puisqu'il vise aussi d'apprendre à la population à se préparer et à veiller à sa propre sécurité.

Notre Armée, aux frontières comme dans le Réduit, est prête à toute éventualité; il doit en être de même pour la protection aérienne. Notre devoir est d'y travailler sans relâche!

Aux accents de l'hymne national, prit fin l'assemblée constitutive de la Société suisse des officiers de P. A.

Lt. *Eichenberger*, Berne.

# Physikalisch-chemische Messungen an Gelbkreuz

**Von P.-D. Dr. Mohler, Chemisches Laboratorium der Stadt Zürich** **(Schluss)**

### Reaktionskinetische Studien.

Wir wenden uns nun andersartigen Messungen, die ein unmittelbares praktisches Interesse beanspruchen, zu.

Bekanntlich kann Yperit durch Chlorkalk zerstört werden. Die Hauptumsetzung verläuft rasch und heftig. Die Reaktion ist aber nicht mit der Oxydation bis zum Sulfon erschöpft, es finden noch andere Reaktionen (Chlorierungen) statt, oder Chlorkalk wird durch Yperit oder dessen Umwandlungsprodukte katalytisch zersetzt. Tatsächlich sind in der Kurve der Abb. 4, in der die verbrauchten Gramm Chlor pro Gramm Yperit gegen die Zeit aufgetragen sind, Sprünge zu erkennen. Der erste deutliche Sprung entspricht der Oxydation des Yperits zum Sulfon. Der Chlorverbrauch geht aber weiter bis zur 8- und 10fachen Chlormenge.

Die im Fall des kriegerischen Yperiteinsatzes zur Entgiftung erforderlichen Chlorkalkmengen würden lange nicht ausreichen. Man ist deshalb im wesentlichen auf andere Vernichtungsverfahren angewiesen. Das billigste Mittel wäre Wasser. Nun gilt Yperit als sehr wasserbeständig. Wenn man Yperit in Wasser bringt, so fällt es zu Boden und sammelt sich in Form von Tröpfchen an, die tagelang beständig sind. Anders werden die Verhältnisse, wenn Yperit molekulardispers, z. B. als alkoholische Lösung, in Wasser gebracht wird. Dann erfolgt eine ziemlich rasch verlaufende Hydrolyse, die einer Reaktion erster Ordnung entspricht.

Für $k_{20^0} = \frac{1}{t} \ln \frac{a}{a-x}$ wurde durch $p_H$-Messungen der Wert von 0,044 gefunden. In der Gleichung bedeuten: $a$ = ursprüngliche Yperitmenge, $x$ = zersetzte Yperitmenge, $t$ = Reaktionszeit in Minuten.

Der Wert von 0,044 steht in guter Uebereinstimmung mit dem von *Rona* schon 1921 mitgeteilten Wert von 0,043 für $k_{19^0}$.

Dieser Befund wird erst dann ins richtige Licht gestellt, wenn man nach der Formel

$$\tau = \frac{\ln 2}{k}$$

die Halbwertszeit berechnet. Sie beträgt 15,8 Minuten, während experimentell ~ 15 Minuten gefunden wurden. Dies besagt, dass eine gegebene Yperitmenge in Wasser bei 20° schon in 15 Minuten zur Hälfte hydrolysiert wird, sofern die Verteilung fein genug ist.

Wenn man der Hydrolyse des Yperits die Kryptoionentheorie der englischen Schule zu-